

Un membre propose que lorsqu'il est question de participation à des événements externes, le secrétariat peut juger de la pertinence de participer à ces événements. En cas de doute, le secrétariat pourra demander l'avis aux membres. Ceci devrait permettre une prise de décision plus efficace.

Activités et budget pour 2020-2021

La directrice exécutive présente l'ébauche du plan de travail pour 2020-2021 et l'ébauche du budget qui a été révisé par le comité administratif en décrivant les sommes allouées aux différents postes budgétaires. Pour les activités associées à la mise en œuvre du plan stratégique, les membres s'entendent pour se concentrer sur quelques activités avec efficacité. Il est également décidé de faire appel au service de traduction dans le futur pour les communications externes afin d'améliorer la qualité des lettres qui sont envoyées et de s'assurer qu'il y ait des fonds dédiés à cela dans le budget. Les membres discutent la planification des prochaines rencontres sur le territoire et s'entendent pour prolonger la réunion pour permettre la rencontre des gens des communautés. Pour le dossier des effets cumulatifs, comme le comité doit évaluer quelles seront les actions à entreprendre, le budget indiquera « Développer un plan d'action et recherche ». Dans le cas des PAFIT, il est convenu de créer un fonds immobilisé pour ce dossier qui revient à tous les cinq ans, permettant de répartir les frais sur cinq ans au lieu d'une dépense importante à chaque cinq ans. Des modifications seront apportées au budget afin de refléter les discussions, et le comité administratif le finalisera avant de l'envoyer au MELCC.

Sur une proposition de Maud Ablain, appuyée par Caroline Girard, le budget est adopté.

Action :

- La directrice exécutive va réviser les documents pour le budget et les faire parvenir au comité administratif pour finaliser le tout et l'envoyer au MELCC.

COMMUNICATIONS

Le point a été couvert au cours des discussions sur les autres items à l'ordre du jour.

SUIVI ET IMPLANTATION DU « CLOUD »

La directrice exécutive explique que la migration vers le nuage est complétée et que tout fonctionne bien. Le projet a été complété en restant sous le budget alloué. Il est maintenant possible pour les employés du secrétariat d'avoir accès à tous les documents à distance, ce qui augmente l'efficacité du travail.

La prochaine étape sera de créer des accès pour les membres du CCEBJ afin qu'ils aient accès au répertoire créé pour eux. Tout est en place pour ce faire et ça devrait être complété au début de janvier. Les membres recevront alors les instructions et devront tester l'accès, surtout pour vérifier s'il y a des dispositifs de sécurité qui les empêcheraient d'utiliser le nuage du CCEBJ. Une fois qu'il aura été confirmé que le nuage fonctionne pour tout le monde, le partage de documents se fera via ce système au lieu d'utiliser le site Internet, rendant ainsi le tout plus efficace.

PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI 46 ET DISCUSSION

M. Hadrien Paquette, du MELCC, est invité à présenter le projet de loi 46 (PL 46) aux membres. Il débute en présentant un historique de la Loi sur la conservation patrimoine naturel qui a été adoptée en 2002. À l'époque l'objectif était de rassembler les lois existantes pour se doter d'un seul outil pour répondre aux engagements internationaux. Cette loi ajoutait également des statuts pour la conservation. Par la suite, le présentateur décrit le cheminement du PL 46 et les prochaines étapes (consultations particulières et étude détaillée en commission parlementaire, adoption et sanction du projet de loi). Il mentionne que l'objectif est d'aller rapidement (idéalement d'ici l'été prochain), mais aucun échéancier n'est arrêté et un portrait plus clair sera disponible à l'hiver.

Après avoir décrit la vision et les objectifs généraux du PL46, le présentateur décrit les différentes mesures proposées.

Mesure #1 : Optimiser le processus de consultation publique

Le processus actuel est très linéaire et peu flexible alors que le processus proposé donne plus d'opportunités pour la consultation. Il y aura des dispositions particulières pour les territoires conventionnés, c.-à-d. que le ministre ne sera pas tenu de donner suite à une demande de consultation publique lorsqu'il y a un processus d'évaluation et d'examen des impacts tel que stipulé dans le chapitre 22 de la CBJNQ. Pour les séances d'information, la loi permettra de pouvoir agir avec ceux qui seront jugés comme les plus appropriés pour être commissaire.

Mesure #2 : Introduire le statut de réserve marine

Dans la loi actuelle, il n'y a rien de spécifique pour protéger les milieux marins et on utilise le statut de réserve aquatique. L'introduction du statut de réserve marine permettra au Québec d'atteindre ses objectifs en matière de protection des milieux marins et permettra plus de flexibilité que le statut de réserve aquatique.

Mesure #3 : Introduire le statut d'aire protégée d'utilisation durable

Cette mesure favorisera l'utilisation durable des ressources, dans un contexte de conservation, sur une partie de l'aire protégée, mais également une gouvernance adaptée et participative. La loi introduit le principe et les modalités de ce statut seront à définir par règlement qui sera élaboré en collaboration avec les acteurs du milieu.

Mesure #4 : Retirer le statut provisoire d'aire protégée

Ce statut n'amène pas de valeur ajoutée parce qu'il y a un consensus en amont et que souvent, le statut provisoire n'amène pas au statut permanent correspondant. De plus, avec l'ajout de deux nouveaux statuts, il aurait fallu ajouter deux nouveaux statuts provisoires. Finalement, cette mesure va permettre d'alléger la charge associée à la réalisation de cette étape provisoire et obtenir des aires protégées plus rapidement. Il est à noter que les aires qui ont présentement le statut provisoire vont le conserver, cette mesure ne s'appliquera qu'aux nouvelles aires.

Mesure #5 : Revoir la liste des activités interdites à faible impact du statut de réserve de biodiversité

Les interdictions actuelles empêchent toutes les pratiques liées à un secteur d'activité, même si ces pratiques ont un faible impact. Ceci permettra d'octroyer une autorisation pour certaines pratiques qui ont un faible impact, comme les bancs d'emprunt.

Mesure #6 : Adopter un règlement général pour l'ensemble des statuts d'aire protégée (régime d'activité)

Présentement, le plan de conservation a une valeur de règlement. L'objectif de cette mesure est de faire du plan de conservation un document de planification plutôt qu'un règlement. Il y aura un règlement cadre (c.-à-d. un tronc commun) qui présentera un régime d'activités pour chaque statut. Ceci permettra de ne pas créer un règlement pour chaque aire protégée.

Mesure #7 : Introduire les « Autres mesures de conservation efficaces »

Ces autres mesures de conservation efficaces (AMCE) sont des mesures dont l'objectif premier n'est pas la conservation de la biodiversité mais dont l'impact indirect est aussi important pour la biodiversité qu'une aire protégée (p. ex. zones tampons des bases militaires). Les aires comportant des AMCE pourront donc être comptabilisées. Un nouveau registre sera créé pour les AMCE pour faciliter la gestion administrative.

Une discussion a lieu sur l'ajout d'un autre registre. Il y aura quatre nouveaux registres, mais c'est surtout une question administrative et de gestion légale.

À la question de savoir si le concept d'aire protégée autochtone sera inclus dans les AMCE, le présentateur répond qu'il faudrait regarder le processus et voir comment il est possible de s'arrimer. Par contre, il affirme que les AMCE sont surtout axées sur les mesures et activités déjà en place qui peuvent aussi avoir un impact positif.

Mesure #8 : Introduire un mécanisme de compensation

Une consultation publique sera obligatoire avant de retirer ou d'abroger la superficie d'une aire protégée. Il s'agit d'être aussi sévère quand on abroge que quand on crée une aire protégée. L'idéal est de compenser une superficie par superficie identique, mais si ce n'est pas possible il pourrait y avoir d'autres modes (ex. superficie avec caractéristiques équivalentes) et l'important est de ne pas avoir de perte nette. Cette disposition existe dans la LCPN de 2002, mais il n'y a pas de balises claires.

Mesure #9 : Introduire la désignation de territoires à la conservation prioritaire pour le territoire du Plan Nord

On parle ici du 30%. Il n'y a aucune prédisposition dans les lois actuelles pour cela. Ceci va permettre de mettre des assises légales. Le processus de désignation sera précisé par règlement.

Mesure #10 : Réviser les mesures administratives et les dispositions pénales

On veut ici s'arrimer avec le processus qui est mis en place avec la LQE pour faire respecter les dispositions de la LCPN et de les appliquer. Cette mesure élargit également les pouvoirs d'enquête et d'inspection qui sont réalisées par le CCEQ.

Le présentateur décrit ensuite quelques autres mesures mineures ou non applicables sur le TBJ. Il décrit également certaines dispositions pour favoriser l'implication des communautés et nations autochtones (p. ex. délégation de pouvoirs, consultation de manière distincte et avec accommodements, mécanisme d'information).

À une question sur les 30% du Plan Nord, un membre mentionne qu'il pourrait être intéressant d'organiser une rencontre avec la personne appropriée au MELCC pour discuter du dossier. Le membre rappelle l'historique des discussions relativement au 30% et mentionne que les travaux ont maintenant repris sur de nouvelles bases. Les acteurs travaillent actuellement à trouver un terrain d'entente pour le mécanisme de désignation, ce qui devrait être fait d'ici la fin 2020 (ou au début 2021). Par la suite, ils auront 15 ans pour sélectionner les territoires à protéger.

En réponse à une question sur le processus de consultation, le présentateur mentionne qu'il est impossible de se soustraire des dispositions de la CBJNQ. Un membre lance une piste de réflexion en mentionnant qu'il pourrait peut-être possible que le projet se mette en branle et que la période d'information publique se ferait durant l'examen selon le chapitre 22 de la CBJNQ. Concernant les commissaires, le présentateur réitère que les commissaires peuvent être nommés, mais que ces derniers ne peuvent être des organisations, ils doivent être des individus qui peuvent être nommés en tant que représentant d'une organisation.

Concernant le partage de l'information qui a été présentée, le présentateur affirme que le MELCC a l'intention de rendre un feuillet d'information disponible. De plus, il va s'informer de la possibilité de partager la présentation avec les membres du CCEBJ, présentation qui sera également traduite en anglais.

L'analyste a débuté son analyse et produira une note d'information. Le comité devra décider s'il veut être impliqué dans l'élaboration des règlements qui suivront l'adoption du projet de loi.

Actions :

- La directrice exécutive va faire un suivi avec Hadrien Paquette pour obtenir la présentation en français et en anglais.
- L'analyste va continuer l'analyse.

DOSSIERS

Changements climatiques

La directrice exécutive fait un retour sur la consultation pour l'élaboration du PECC qui s'est déroulé les 26 et 27 novembre 2019 à Oujé-Bougoumou. Elle mentionne que les représentants du MELCC étaient très contents de l'événement et ajoute que ceci est un bel exemple de collaboration. La présidente ajoute que le plan couvrira la période 2020-2030 et que deux plans d'actions quinquennaux seront développés par la suite. Il sera

important que les gens consultés se sentent interpellés par le PECC et les plans d'action. Un membre ajoute que le sous-ministre (M. Éric Thérooux) a réitéré l'importance des plans d'action comme éléments clés pour la mise en œuvre du PECC. Une téléconférence du comité de planification pour la consultation aura lieu le 9 décembre prochain, durant laquelle les participants discuteront des prochaines étapes, incluant la publication d'un rapport sur la consultation. Suite à cette téléconférence, il sera possible d'évaluer les actions à entreprendre dans ce dossier. Les membres sont d'avis que le CCEBJ devrait continuer sa collaboration dans ce dossier et demeurer un acteur central.

Un des points qui a émergé de la consultation est l'importance des enjeux reliés à la glace sur le Territoire. Un membre mentionne qu'il y a un projet de recherche qui se fait au Nunavik sur les glaces en lien avec les changements climatiques. L'objectif est de pouvoir diffuser l'information en temps réel pour les utilisateurs du territoire.

Un membre ajoute qu'il y a plusieurs programmes de financement fédéraux destinés aux Autochtones pour des projets de recherche dans le domaine des changements climatiques découlant du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Il pourra faire le lien avec les bonnes personnes dans l'éventualité où une personne aurait une idée de projet. La liste peut être disponible au besoin et pourrait faire l'objet d'un feuillet d'information.

Tel que statué lors de la discussion sur le budget, deux feuillets d'information émanant du rapport d'Ouranos seront produits d'ici la fin de l'année fiscale et les trois autres le seront en 2020-2021. Les premières ébauches ont été préparées au cours de l'été et serviront de base pour le travail du sous-comité, qui devra se réunir en janvier pour en discuter. Le secrétariat va planifier une rencontre à ce sujet au retour des fêtes.

Action :

- Le secrétariat va planifier une rencontre du sous-comité en janvier.

Effets cumulatifs

La directrice exécutive discute des développements concernant la création du Centre Autochtone sur les Effets Cumulatifs, travaux auxquelles elle a participé au cours des mois précédents. Elle mentionne également que le centre est en train de planifier un symposium qui devrait avoir lieu au début de 2020. Le CCEBJ ne siègera pas sur le conseil d'administration du centre et ne fera pas partie du comité de planification du symposium, mais continuera de se tenir informé de l'évolution du dossier.

L'analyste mentionne qu'il a eu des discussions informelles avec des intervenants externes au sujet d'éléments préalablement identifiés d'intérêt dans ce dossier. Il affirme que les intervenants sont en accord avec les éléments qui ont été identifiés par le CCEBJ. De plus le CCEBJ a profité du travail d'une stagiaire au cours de l'été et cette dernière a permis d'avancer dans la compilation des informations disponibles et manquantes. L'analyste explique que d'autres juridictions (p. ex. Mackenzie Valley, TNO) sont beaucoup plus avancées dans l'évaluation et la gestion des effets cumulatifs et qu'il serait intéressant de pouvoir les rencontrer et aller voir comment ça fonctionne sur place. Un membre mentionne que ce n'est pas une mauvaise chose que de s'intéresser à ce qu'il se fait dans cette autre juridiction, mais qu'il serait peut-être mieux, dans un premier temps, de proposer une rencontre à Ottawa étant donné qu'ils y sont régulièrement. Les membres échangent sur les propositions d'actions (p. ex. rencontre avec d'autres juridictions, préparation d'un rapport) et en viennent à la conclusion qu'il est préférable de redéfinir les orientations du comité dans ce dossier. L'analyste souligne qu'il serait bien de réanimer les efforts et c'est pour cette raison que des actions ont été proposées. Le sous-comité pourra se réunir pour discuter des orientations du comité et, au besoin, l'analyste propose qu'un atelier avec tous les membres soit organisé pour en discuter.

Les membres discutent de l'invitation de tenir une réunion avec le COMEX pour discuter des effets cumulatifs. Ils proposent une rencontre lorsque le comité aura établi son plan d'action pour s'attaquer à ce dossier. Le sous-comité va donc d'abord se réunir pour discuter des prochaines actions à entreprendre. Par la suite, il y aura

une rencontre avec le COMEX et les autres comités nordiques (COMEV, COFEX-sud) pour discuter de ce dossier. Ces rencontres permettront aux membres de mieux évaluer les prochaines actions.

Action :

- Le secrétariat va planifier une rencontre du sous-comité.

Plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT)

L'analyste présente l'état du dossier. Les PAFIT devraient nous être envoyés en janvier, probablement au cours de la deuxième semaine. Le sous-comité a validé les critères d'analyse et les indicateurs. Nous sommes en train de finaliser les ententes de confidentialité entre le GNC, le CCEBJ et notre consultant, Le groupe CAF. Ceci permettra d'avoir accès aux PAFIT complets.

L'analyste va préparer une liste de toutes les activités reliées à ce dossier (avec un échéancier) et le partager avec le sous-comité. Il va également finaliser la liste de contact pour les entrevues et envoyer un courriel d'invitation à ces personnes afin de les aviser qu'ils risquent d'être contactés par Le groupe CAF pour une entrevue. Un membre suggère que le courriel soit également envoyé à M. Gilman Ottereyes, le nouveau directeur foresterie au GNC, ainsi qu'à d'autres personnes pertinentes au GNC pour les aviser de l'exercice.

Action :

- L'analyste va envoyer un courriel aux personnes pertinentes au GNC pour les informer.

Retour sur Québec Mines+Énergie 2019

La directrice exécutive rappelle aux membres qu'ils (l'analyste et elle) ont participé au congrès Québec Mines + Énergie 2019 qui s'est déroulé en novembre à Québec. Ils ont animé un atelier de formation en compagnie d'une personne du MERN en lien avec le guide de participation et d'engagement du public que le CCEBJ a publié plus tôt cette année. L'analyste a également animé le même atelier qui s'est donné aux membres de l'Association minière du Québec. La collaboration avec le MERN a été très positive et les participants aux ateliers ont apprécié la formation. L'analyste et la directrice exécutive discutent aussi sommairement des présentations auxquelles ils ont assisté. Cet événement est une très bonne vitrine pour le CCEBJ et permet de créer des liens pertinents, en plus de nous permettre d'aller chercher de l'information utile pour notre travail.

Loi sur la qualité de l'environnement – rencontre avec le bureau régional

La directrice exécutive mentionne que les travaux en lien avec la table de cocréation sont terminés de notre côté et que le comité a reçu une lettre de remerciement pour notre participation. Elle rappelle que les membres avaient parlé de s'informer de la possibilité d'organiser une rencontre avec le Centre de contrôle environnemental du Québec – bureau régional Nord-du-Québec. Un membre mentionne que le contrôle semblait être un sujet commun à tous les participants lors de la dernière rencontre de la table de cocréation. Le présentateur à ce moment avait suggéré de communiquer avec la directrice du bureau régional pour répondre à nos questions, et que la porte était ouverte à une discussion avec cette dernière. Le sous-comité se penchera sur la question au retour du congé de paternité de l'analyste.

Action :

- Le secrétariat va planifier une rencontre du sous-comité au retour du congé de paternité de Graeme.

Loi sur les mines et Réflexion sur la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques

Le MERN a débuté une période de réflexion sur le rôle du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques. L'analyste et la directrice exécutive ont fait une première lecture du document de discussion et partagent leurs premières impressions. L'analyste ajoute qu'il est très intéressé d'entendre ce que le MERN a à dire sur le sujet. La présidente mentionne que le comité a reçu une invitation pour participer à une séance d'information sur les minéraux critiques et stratégiques, qui se tiendra le 23 janvier 2020 à Oujé-

Bougoumou. De plus, une consultation est prévue la veille à Chibougamau. Un membre mentionne qu'il y a aussi une séance le 16 décembre à Montréal. La directrice exécutive affirme qu'il serait pertinent pour le secrétariat d'assister à la séance de décembre pour avoir l'information plus rapidement et ainsi commencer à préparer les commentaires. Comme la date limite pour envoyer les commentaires est le 7 février 2020, plus le travail commence rapidement, mieux ce sera. Il sera également intéressant de participer à la rencontre du 23 janvier pour entendre ce que les représentants des communautés ont à dire sur le sujet. Comme les effectifs seront réduits au secrétariat pendant le congé de paternité de l'analyste, il serait peut-être plus prudent pour la directrice exécutive de ne participer qu'à la rencontre de décembre, et un membre pourrait peut-être participer à la rencontre de janvier. Les membres demandent à la directrice exécutive de s'informer de la possibilité de participer à la rencontre de décembre et au retour des fêtes, le comité prendra une décision au sujet de la participation (ou non) à la rencontre d'Oujé-Bougoumou.

L'analyste va également produire une note d'information à partir du document de discussion et de la séance d'information; il la fera ensuite parvenir aux membres.

Action :

- Le secrétariat va s'informer de la possibilité d'assister à la rencontre du 16 décembre à Montréal.

Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)

L'analyste explique qu'il a participé à une rencontre de l'IDDPNQL au cours de laquelle il a assisté à une formation sur la LEI. Il va préparer un résumé de la rencontre et le partager avec les membres. Il résume ce qu'il a appris concernant la manière dont la loi va fonctionner. Il affirme qu'il y a plusieurs aspects intéressants pour les communautés. Le gouvernement fédéral a un programme et des fonds pour aider les Autochtones à mieux comprendre la loi, se préparer à sa mise en œuvre, et en apprendre plus sur les opportunités de participation en amont du dépôt de projets afin d'être prêts lorsque les premiers projets seront soumis. L'analyste a également pris part à un exercice mettant l'accent sur les impacts de la loi sur les droits des Autochtones. Par contre ceci est un enjeu moins important pour le CCEBJ étant donné la CBJNQ. Il mentionne que les détails seront importants et que lorsqu'un premier projet soumis à la loi sera proposé, il sera intéressant de voir comment tout cela se passera concrètement. L'analyse conclue en mentionnant qu'il faudrait une présentation de haut niveau pour mieux comprendre comment la coordination se fera entre les différentes procédures sur le territoire. Un membre propose de faire parvenir un contact à la directrice exécutive pour s'informer de la possibilité d'avoir une présentation.

AJOURNEMENT

Préparé par Eva Wolf, agente de secrétariat, et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive
Révisé par Graeme Morin, analyste en environnement
Adopté le 3 juin 2020

